



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED WG.12/2  
26 mars 1990

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion conjointe du Comité scientifique et  
technique et du Comité socio-économique

Athènes, 28 mai - 1 juin 1990

Ordre du Jour Provisoire Annoté

## Introduction

La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Athènes, 3-6 octobre 1989), a décidé de convoquer chaque année, aux mêmes dates, le Comité scientifique et technique et le Comité socio-économique afin qu'ils examinent, séparément ou ensemble, l'état d'avancement du Plan d'action et qu'ils préparent les décisions des Parties contractantes. Etant donné que la réunion n'aura pas à examiner le programme et le budget du prochain exercice biennal, il a été décidé de convoquer une réunion conjointe des deux Comités. Toutefois, l'ordre du jour permettra d'opérer une nette distinction entre les sujets relevant de la responsabilité de chaque Comité, en sorte que les divers experts puissent prendre part aux séances comme il conviendra.

Les annotations ci-après à l'ordre du jour proposé pour la présente réunion ont été rédigées par le secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le lundi 28 mai 1990, à 9h 30, dans la salle de conférence de l'Unité de coordination, par le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Toutes les Structures focales du PAM ont été invitées à envoyer des représentants en tenant compte des sujets spécifiques de la réunion. Des représentants des organisations internationales compétentes, d'organisations non gouvernementales et des Centres d'activités régionales ont également été invités à prendre part à la réunion en qualité d'observateurs.

### Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs s'appliquera à la réunion (UNEP/IG.43/6. annexe XI).

### Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire rédigé par le secrétariat et figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.12/1, et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. Il est proposé que la réunion conjointe ne travaille qu'en séances plénières. Des groupes de discussion ad hoc ou des sous-comités de rédaction peuvent être constitués par la réunion conjointe, en consultation avec le secrétariat. La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps proposé figurant en annexe au présent document.

Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré pour toutes les séances.

Point 5 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1989/1990

Le Coordonnateur présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.12/3 "Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1989/1990". Il contient un compte rendu de toutes les activités du PAM menées depuis la dernière réunion des Parties contractantes (Athènes, octobre 1989). La réunion est invitée à faire des observations sur les activités menées au cours de cette période et à prendre note de celles-ci.

Point 5.1 de l'ordre du jour - Gestion et coordination du programme du Plan d'action pour la Méditerranée

- (a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
- (b) Coordination du programme
- (c) Composante juridique

Le Coordonnateur présentera la section 5.1(a), (b) et (c) du rapport figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.12/3. La réunion sera saisie du Rapport du Groupe de travail d'experts sur le projet de protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol, figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.15/4. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Point 5.2 de l'ordre du jour - Application du Protocole tellurique et du Protocole relatif aux immersions

- (a) Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole tellurique et du Protocole relatif aux immersions

Le Spécialiste hors classe en sciences de la mer à l'Unité de coordination présentera la section 5.2(a) du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3 concernant les activités entreprises relativement au Protocole tellurique et au Protocole relatif aux immersions.

- (b) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés et mesures proposées

Le Spécialiste en sciences de la mer présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.12/4. La réunion sera invitée à examiner le document et à en approuver les recommandations pour adoption par les Parties contractantes.

(c) Projet d'annexe IV (pollution aéroportée) du Protocole tellurique

Le Spécialiste en sciences de la mer présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.12/5. La réunion sera invitée à examiner le document et à en approuver les recommandation pour adoption par les Parties contractantes.

Point 5.3 de l'ordre du jour - Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

(a) Rapport sur l'état d'avancement de la surveillance continue de la pollution marine dans le cadre du MED POL

Le Spécialist en sciences de la mer présentera la section 5.3(a) du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

(b) Implications des changements climatiques dans la région méditerranéenne

Le Spécialiste en sciences de la mer présentera la section 5.3(b) du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3. La réunion sera également saisie du document d'information "Implications des changements climatiques dans la région méditerranéenne" (UNEP(OCA)/MED IG.1/Inf.9).

La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Point 5.4 de l'ordre du jour - Prévention et lutte contre la pollution par les navires

(a) Application du Protocole relatif aux situations critiques

(b) Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle

Le Directeur du Centre de Malte présentera les sections 5.4(a) et (b) du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3 sur l'état de l'application du Protocole relatif aux situations critiques et sur les activités du Centre de Malte au cours de la période considérée.

La réunion sera invitée à examiner ces sections et à en prendre note.

Point 5.5 de l'ordre du jour - Protection du patrimoine méditerranéen commun

(a) Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées

(b) Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Le Directeur du CAR/ASP présentera les sections 5.5(a) et (b) du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3 sur la situation du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sur les activités du Centre ASP de Tunis au cours de la période considérée.

(c) Préservation des 100 sites historiques

Le Coordonnateur du PAM présentera la section 5.5(c) du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3 sur les activités entreprises relativement à la préservation des sites historiques. Le Directeur de l'Atelier du Patrimoine, Ville de Marseille, fera une déclaration.

La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Point 5.6 de l'ordre du jour - Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières méditerranéennes

(a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

Le Président du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB) présentera la section 5.6(a) du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3.

La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

(b) Planification et gestion du littoral

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

Le Directeur du Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) présentera la section 5.6(b) du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3.

La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

(c) Programmes de gestion de zones côtières méditerranéennes

Le Coordonnateur du PAM présentera la section 5.6(c) du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3 relative aux quatre projets pilotes en cours sur des zones côtières et aux autres projets en préparation.

La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Point 5.7 de l'ordre du jour - Information

Le Coordonnateur présentera la section 5.7 du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3.

La réunion sera invité à examiner cette section et à en prendre note.

Point 6 de l'ordre du jour - Date, lieu et organisation de la prochaine réunion du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique

Le secrétariat proposera les dates, lieu et organisation de la prochaine réunion des deux Comités. La réunion sera invitée à prendre en considération la proposition.

Point 7 de l'ordre du jour - Questions diverses

D'autres sujets relatifs au Plan d'action pour la Méditerranée sur lesquels des participants ou le secrétariat souhaiteront peut-être attirer l'attention seront examinés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 9 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que le président déclarera la réunion close le vendredi 1er juin 1990 à 18.00 heures.

Annexe

Emploi du temps proposé

Date	Séance	Point de l'ordre du jour
Lundi, 28 mai	Matinée	
	<u>09.30:</u>	1. Ouverture de la réunion 2. Règlement intérieur 3. Election du Bureau 4. Adoption de l'Ordre du jour
	<u>11.00:</u>	<b>Pause-café</b>
	<u>11.15:</u>	5.1(a) Approbation du programme 5.1(b) Coordination du programme 5.1(c) Composante juridique
	Après-midi	
	<u>14.30:</u>	5.2(a) Protocoles telluriques et immersions 5.2(b) Composants organophosphorés
	<u>16.00:</u>	<b>Pause-café</b>
Mardi, 29 mai		
	Matinée	
	<u>09.30:</u>	5.3(a) Surveillance continue
	Après-midi	
	<u>14.30:</u>	5.3(b) Changements climatiques
<u>16.00:</u>	<b>Pause-café</b>	
<u>16.15:</u>	5.4(a) Protocole Situations critiques 5.4(b) Centre de Malte	

Date	Séance	Point de l'ordre du jour
Mercredi, 30 mai	Matinée	<u>09.30:</u> 5.5(a) - Protocole ASP 5.5(b) - CAR/ASP
		<u>11.00:</u> <b>Pause-café</b>
		<u>11.15:</u> 5.5(c) - 100 sites historiques
	Après-midi	<u>14.30:</u> 5.6(a) - CAR/PB
		<u>16.00:</u> <b>Pause-café</b>
		<u>16.15:</u> 5.6(b) - CAR/PAP
Jeudi, 31 mai	Matinée	<u>09.30:</u> 5.6(b) - CAR/PAP (suite)
		<u>11.00:</u> <b>Pause-café</b>
		<u>11.15:</u> 5.6(c) - Projets pilotes
	Après-midi	<u>14.30:</u> 5.6(c) - Projets pilotes (suite) 5.7 - Information
		<u>16.00:</u> <b>Pause-café</b>
		<u>16.15:</u> 6 - Date de la prochaine réunion
		7 - Questions diverses
Vendredi, 1 juin	Matinée	Libre
	Après-midi <u>14.30:</u>	8 - Adoption du rapport 9 - Clôture de la réunion

Séances de travail

09.30 - 12.30  
14.30 - 17.30

Pause-café

11.00 a.m.  
16.00 p.m.